

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,**

**Le vingt-six septembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Pascal NYS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 septembre 2019 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Délibération affichée en mairie le*

*1<sup>er</sup> octobre 2019*

-----

---

---

**PRÉSENTS**

---

---

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK,  
Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Étienne DELEPAUT, Adjoints au Maire,

André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Jean-  
Adrien MALAIZE, Conseillers Délégués,

Francis VERCAMER, Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE,  
Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Patrice DIMARCQ, Guislaine LEPAGE,  
Barbara RUBIO, Christelle DUTRIAUX, Jérôme MEERSEMAN, Thibaut THIEFFRY, Ophélie  
LENOIR, Conseillers,

Karima CHOUIA, conseillère.

**ABSENTS :**

Françoise PLOUVIER, Conseillère,

Séverine CORBANIE, Conseillère,

Mikaël LESNE, Conseiller,

Moussa BACHIRI, Conseiller.

**ABSENT EXCUSE :**

Joëlle COTTENYE, ayant donné procuration à Armelle DROUFFE.

---

---

## ORDRE DU JOUR

---

---

Motion relative à la suppression de la Trésorerie de Lannoy .....	6
1. Décision Modificative n°2 - Budget Principal	
2. Mise à disposition de personnel municipal – SIVU VAL DE MARQUE	
3. Mise à disposition de personnel municipal – ORDINAT’HEM	
4. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent	
5. Tableau des effectifs - actualisation	
6. Fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade – actualisation	
7. Indemnité de sujétions spéciales et prime spécifique	
8. Charte Budget Participatif	
9. Plan de financement – Plan de financement de la Maison d’Histoire locale .....	8
10. Fonds publics et Territoire – Convention d’objectifs et de financement CAF – Renouvellement 2019-2022	
11. Plan natation – Organisation des stages pendant les vacances	
12. Dérogation à la règle du repos dominical – année 2020 – demande d’avis .....	11
13. Subvention exceptionnelle à l’Association « l’Ecole du chat »	
14. Marché communal – actualisation de droits de place et redevances	
15. Petite enfance – Modification du barème national des participations familiales des établissements d’accueil de jeunes enfants – convention CAF	
16. Projet de schéma départemental d’accueil des gens du voyage .....	12
17. NPRU2 -Bilan de concertation .....	15
18. Projet de renouvellement urbain Lionderie Trois Baudets – Démolition de 10 logements rue Watteeuw, Pascal et Branly .....	19
19. Déclassement et désaffectation site Roux	
20. Construction extension de l’hôtel de ville – avenant au marché de maîtrise d’œuvre	
21. Plan de financement – Projet de construction du centre social - annexe Bournazel	
22. Plan de financement – Extension Maison Petite Enfance	

*La séance est ouverte.*

*Il est procédé à l'appel nominal.*

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Ophélie.

Si vous le voulez bien, je vais commencer comme d'habitude par quelques annonces.

Les arrivées :

- Caroline KLEIN, responsable urbanisme et aménagement, DSTA le 16 août 2019
- Marion LEFEBVRE, gestionnaire commande publique, DGS le 1<sup>er</sup> septembre 2019
- Victoire DUBOIS, responsable MPE, le 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Céline CAZIN, agent développement social, politique de la Ville, le 15 octobre 2019
- Yoann AUXERRE, gestionnaire comptable, FRM le 5 novembre 2019. Il faut savoir que Yoann était parti à la MEL (Métropole Européenne de Lille), pensant trouver le Graal. Il nous revient. C'est une prise de guerre.
- Julien MAES, gardien brigadier, PM le 19 novembre 2019
- Adrien MONSEUR, gardien brigadier, PM le 21 novembre 2019
- Stéphane JEAN BART, responsable ressources humaines, le 1<sup>er</sup> décembre 2019, qui nous fait le plaisir d'être dans la salle.

Les départs :

- Jean Louis LEQUINDRE, services des fêtes, le 31 août 2019, qui rejoint son métier d'origine, à savoir marbrier.
- Yacine GUERROUCHE, gestionnaire commande publique, départ à l'IRA, le 2 septembre 2019.
- Pauline HENNEBELLE, environnement, le 30 septembre 2019, qui part à la MEL, dans le service environnement.
- David SUPPA, chef de police, le 1<sup>er</sup> octobre, mutation à Grenade-sur-Garonne.
- Christophe LEFEBVRE, RRH, le 1<sup>er</sup> octobre, mutation à Castel-Sarrazin, à qui nous disons « au revoir » ce soir.
- Sébastien TRELCAAT, brigadier-chef, PM, le 30 octobre, mutation à Landrecies.
- Alexis NONCKELYN, agent développement social, le 31 octobre, départ pour le Canada.

Les départs en retraite :

- Christian DULEU, agent des espaces verts au CTM (Centre Technique Municipal), le 1<sup>er</sup> août 2019.
- Danièle BRIAND, coordinatrice MPE, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, vous étiez nombreux à être à son pot de départ.

Les rendez-vous, et ils sont très nombreux :

- Le 28 septembre : Les Allumoirs et quatre départs, Saint Exupéry, Parvis Berthelot, CIP, Grand-Place, arrivée Maison du foot.
- Du 3 au 13 octobre : Semaine bleue, programme complet dans les structures de la commune.
- Du 5 au 13 octobre : Rencontres de la sculpture à Franchomme.
- Le 6 octobre : Frank Mickaël au Zéphyr à 16 heures. Je vois avec satisfaction les sourires. Les fans, c'est certain. Nous n'avons pas pris de place pour laisser la place aux fans.
- Le 9 octobre : portes ouvertes du point d'accès au droit.
- Le 10 octobre : Marche rose contre le cancer du sein, organisée par Kiabi et la ville de Hem.
- Le 11 octobre : Spectacle Royal Paradis, dans le cadre de la semaine bleue, au Zéphyr à 15 heures.
- Le 12 octobre : Les 20 ans de Franchomme à 16 heures, et les samedis de la Cantoria à 17 heures 30 à la salle des fêtes.
- Le 13 octobre : banquet des aînés.
- Le 18 octobre : Laura Laune, au Zéphyr à 20 heures.
- Le 19 octobre : Fête de la Vie, Mail Dunant, Journée de prévention des conduites à risque.
- Le 19 octobre : Spectacle Chantal Ladesou, au Zéphyr à 20 heures 30.
- Le 29 octobre : Ciné vacances, Aladdin à 15 heures, au Zéphyr.
- Le 31 octobre : Halloween, départ Maison du foot, arrivée Grand Place.
- Le 5 novembre : Grand Corps Malade, au Zéphyr à 20 heures.
- Le 7 novembre : Rockie Lee Jones, au Zéphyr à 20 heures.
- Le 9 novembre : Commémoration de l'Armistice, ferme Franchomme, 12 heures ; Patrick Sébastien au Zéphyr à 20 heures, ils se suivent, mais ne se ressemblent pas du tout.
- Le 11 novembre : Défilé habituel de la Mairie au cimetière, et le banquet.

Vous savez que nous avons tous appris aujourd'hui la disparition d'un de nos anciens chefs d'État, Jacques Chirac. J'allais vous proposer une minute de silence en sa mémoire. Un certain nombre d'entre vous était politiquement proche de Jacques Chirac, d'autres, peut-être moins, d'autres, très éloignés. Néanmoins, c'était un homme d'État important, qui a fait des réformes qui ont plu ou qui ont déplu. Je vous invite à observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée en la mémoire de Jacques CHIRAC.*

Je vous remercie.

Nous avons, lors de la conférence des présidents, bloqué un certain nombre de délibérations. J'imagine, Madame CHOUÏA, que vous avez eu le PV du dernier conseil municipal entre temps. Non, vous ne l'avez pas eu. Il sera donc reporté.

Nous avons décidé de bloquer :

- délibération 1, décision modificative n° 2 du budget principal
- délibération 2, mise à disposition de personnel municipal - SIVU Val-de-Marque
- délibération 3, mise à disposition de personnel municipal - ORDINAT'HEM
- délibération 4, mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent
- délibération 5, tableau des effectifs - actualisation
- délibération 6, fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade - actualisation
- délibération 7, indemnité de sujétions spéciales et prime spécifique
- délibération 8, charte budget participatif
- délibération 10, fonds publics et territoires - conventions d'objectifs et de financement CAF - renouvellement 2019-2022
- délibération 11, plan de natation - organisation des stages pendant les vacances
- délibération 13, subvention exceptionnelle à l'association « l'École du chat »
- délibération 14, marché communal - actualisation de droits de place et redevances
- délibération 15, petite enfance - modification du barème national des participations familiales des établissements d'accueil de jeunes enfants, convention CAF
- délibération 19, déclassement et désaffectation site Roux
- délibération 20, construction-extension de l'Hôtel de Ville - avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- délibération 21, plan de financement - projet de construction du centre social - annexe Bournazel
- délibération 22, plan de financement - extension Maison de la petite enfance

Vous m'avez demandé si vous pouviez à nouveau lever les bras. Je vous propose donc de voter. Qui est pour ? Je pense que c'est l'unanimité, merci.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité.*

Vous avez vu que dans l'ordre du jour de ce conseil, nous avons une motion d'opposition à la fermeture de la trésorerie de Lannoy.

## MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE LA TRESORERIE DE LANNOY

**M. Pascal NYS, Maire :** Je vais lire cette motion.

*« Le 29 juillet 2019, l'administrateur général des finances publiques nous a écrit pour évoquer la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques. Il est mentionné une concertation en cours depuis juin 2019, qui se termine en octobre de la même année, à laquelle nous n'avons pas été associés. Une réunion est programmée en Préfecture le 18 septembre — je vous en donnerai le compte-rendu tout de suite après — pour engager les discussions sur les modalités possibles de mise en œuvre. Force est de constater qu'il ne s'agit en rien d'une concertation, mais bien d'une prédécision, de surcroît entérinée avant la fin du mois de septembre 2019.*

*Surprenante façon de procéder, alors que le Président Macron, dans sa lettre adressée aux Français dans le cadre du grand débat national affirmait qu'il fallait remédier à l'éloignement des services publics, et que l'organisation de l'État et des collectivités publiques était le deuxième sujet national à ouvrir à la concertation nationale. Le projet porte sur l'ensemble « Département du Nord » sans réflexion locale au niveau de notre intercommunalité qu'est la Métropole européenne de Lille.*

*En septembre 2015, nous nous sommes déjà positionnés contre le projet de fermeture de la trésorerie de Lannoy, avec effet au 31 décembre 2015. Avec plus de 10 000 particuliers reçus par les agents de la trésorerie, et la prise en charge de près de 50 000 dossiers, cette décision aberrante, qui ne s'est pas confirmée, aurait pénalisé lourdement nos administrés. Nos besoins sont territoriaux. La trésorerie de Lannoy couvre six communes et 50 000 habitants, qui ne sont pas pris en compte dans le projet de réforme.*

*À l'échelle des six communes, l'antenne de Lannoy gère 24 budgets et 75 régies, ce qui représente un travail conséquent. Les chiffres de 2018 sont éloquentes. Toutes les collectivités comprises, y compris SIVU, EHPAD FLPA, 72 000 mandats et 10 000 titres ont été traités. Tout ce travail s'effectue parfaitement en relation avec les différents services communaux. Sans oublier le travail effectué dans le recouvrement des impayés, par exemple pour la restauration scolaire et pour les aides aux populations en difficulté, bons et régies du centre communal d'actions sociales.*

*Nous avons bien compris que la trésorerie allait purement et simplement être démantelée dans sa dimension financière et comptable. L'information actuelle est que ne nous relèverions pas d'un centre de gestion comptable de Denain, soit 59 kilomètres, et au minimum à une heure de route. C'est un détricotage territorial de l'existence, sans information sur les responsables du contrôle de nos budgets demain, et sur les futurs conseillers de collectivité.*

*De plus, nous apprenons la gestion à venir des régies par des buralistes. Quant à l'accueil de proximité qui prendra la forme de Maison de service au public, nous n'avons aucune communication claire sur leur mission.*

*Nous l'affirmons, l'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental. Son utilité sociale est indéniable. Ces nouvelles structures ne doivent pas être un outil facilitant la fermeture de celles qui existent. La suppression annoncée de la taxe d'habitation, la dématérialisation, le prélèvement à la source, la poursuite de la simplification de la déclaration des revenus, la réforme de la taxe foncière, ne sauraient justifier cette fermeture. Cette réforme nécessite une concertation et une communication dans la transparence, en prenant le temps nécessaire de travailler. Octobre 2019 ne peut être une échéance.*

*Il ne faudrait pas que le ressenti de nos populations soit une fuite des services étatiques, avec le sacrifice des services publics sur nos territoires locaux, et une distension des liens entre l'Etat et les communes. De plus, dans un contexte de crise profonde et durable, le maintien de la trésorerie est un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale. Il faut une réflexion sur le maintien d'une trésorerie sur le territoire tourquennois et roubaisien.*

*Voilà les raisons et notre motivation à militer pour le nécessaire maintien, en général, des services publics de proximité, et pour le maintien, en particulier, de la trésorerie de Lannoy ».*

*Lors de la réunion qui s'est tenue le 18 septembre, Francis Vercamer, qui était présent et qui représentait notre commune, a soulevé la question des bons de secours délivrés par les CCAS aux personnes en difficulté, tel que vous avez pu l'indiquer dans la motion.*

*« Les services de l'État ont précisé ne pas avoir de solution finalisée à ce jour », ce qui est quand même très inquiétant. Force est de constater qu'à ce stade, et alors que l'agglomération roubaisienne se caractérise par une importante population, dont une part significative est fragile sur le plan social, le réseau proposé soulève plus d'interrogations qu'il n'apporte de réponses aux besoins de nos concitoyens.*

*Lors de cette même réunion, dont la tonalité générale reflétait les craintes largement partagées par les Maires et représentants des Maires, Monsieur le directeur régional des finances publiques, qui n'a, malgré tout, pris ses fonctions que le 15 juillet dernier, indiquait vouloir donner tout le temps nécessaire, y compris au-delà du mois d'octobre si nécessaire, à la discussion et à la concertation pour trouver l'organisation du réseau la plus adaptée ».*

Avez-vous des questions ?

**Karima CHOUIA :** Merci. Je m'associe bien sûr à votre inquiétude sur le centre de finances de notre territoire. Nous avons plus que jamais intérêt à rappeler notre attachement au maintien des services publics de qualité, sur le territoire. Je m'associe donc à cette motion.

J'aurais même été plus loin en me posant aussi d'autres questions. La fermeture de la trésorerie risque d'affecter, vous l'avez dit, la qualité de service public de proximité pour les usagers. Tout cela renvoie à la *e-administration*, vous l'avez aussi brièvement rappelé, avec toutes les réserves que cela peut avoir. Le défenseur des droits a d'ailleurs rappelé, dans son récent rapport, qu'elle conduisait en fait à un déni de droit pour les plus faibles (les personnes les plus âgées, les plus précaires, en gros, ceux qui ont besoin de la trésorerie aujourd'hui). Quels interlocuteurs auront-ils demain ? Comment cela se passera-t-il pour eux ? Où est le sens du service public ? C'est une vraie interrogation.

Au niveau de la collectivité, cela a d'autres questionnements aussi. Pour moi, cela renvoie à la question de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Comment fonctionnerons-nous demain ? Quel va être l'impact sur les finances de la commune ? C'est peut-être finalement un transfert de charge qui n'est pas compensé. Quel impact cela aura-t-il sur le personnel ? Nous pouvons aussi nous poser des questions sur une réforme possible sur les commissions d'appels d'offres, puisque le trésorier est toujours invité. Il vient ou pas, mais il est invité. Demain, cela se passera-t-il de la même manière ? Nous ne le savons pas.

J'aurais été un peu plus loin avec toutes ces questions à réaffirmer, mais je vais complètement dans le sens de votre motion. Sous couvert de non-rentabilité, nous ne pouvons pas nous dire que des services publics doivent fermer au plus proche des habitants.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Madame CHOUIA. Il est à noter que cette motion était identique sur les six communes concernées par notre trésorerie.

Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Merci pour l'unanimité.

*Le conseil municipal approuve la motion relative à la suppression de la trésorerie de Lannoy à l'unanimité.*

Je passe la parole à Jean-François Leclercq, pour la délibération n° 9.

## PLAN DE FINANCEMENT - PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON D'HISTOIRE LOCALE

**Jean-François LECLERCQ :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne notre musée d'histoire locale, notamment le plan de financement, comme nous l'avons acté lors du ROB (rapport d'orientations budgétaires) et du budget primitif 2019. Nous avons acté, au niveau de la ville, de faire l'extension de l'espace culturel Franchomme, en créant une Maison d'histoire locale.

Le musée d'histoire locale est un nouveau bâtiment qui sera d'environ 150 m<sup>2</sup> avec deux espaces.

Un espace où nous aurons tout ce qui sera audio et visuel, avec des bornes interactives, des tablettes tactiles et autres. Un écran permettra à la population, et notamment à nos enfants, parce que nous mettrons un espace où l'on pourra s'asseoir et visionner des films, à nos Hémois et nos élèves, de pouvoir visionner des films sur l'histoire de Hem. Nous en avons quelques-uns en stock, notamment tout ce qui s'était fait à l'époque, avec Média, sur l'histoire de la ville, la briqueterie, les teintureries, l'évolution de la ville avec les démolitions à l'époque de la grande barre, et autres. Nous avons tous ces documents et nous pourrions les mettre à disposition sur le musée. C'est le premier espace, où nous pourrions bien sûr diffuser d'autres films que nous avons en stock au niveau de la ville.

Un deuxième espace sera plus dédié aux expositions. Les expositions pourront être permanentes ou temporaires, permanentes avec les nombreux objets, documents et autres que nous avons ici, en mairie, que les habitants ont pu déjà nous donner. Je suis sûr que lorsque cette Maison d'histoire locale sera opérationnelle, nous aurons l'occasion d'avoir de nouveaux documents et objets qui nous seront mis à disposition. Nous pourrions les voir de façon permanente. Nous aurons également, sur cet espace, des expositions qui pourront être temporaires. J'ai demandé à l'équipe de Franchomme, puisque cette Maison d'histoire locale sera sur le site et ouverte aux horaires de l'espace culturel Franchomme, de regarder un peu ce qui pourrait se faire en termes de prêt, par rapport à des musées locaux, régionaux. Des expositions tournent régulièrement sur les villes. Nous pourrions donc également avoir des expositions temporaires sur des thématiques précises, par rapport à des choses qui pourront se faire dans les mois et les années à venir sur la région.

Le musée d'histoire locale sera bien sûr en lien avec HistoriHem. HistoriHem est notre association d'histoire locale et a une mine de renseignements dans ses archives. Nous travaillerons avec elle pour mettre à disposition, sur nos tables tactiles et nos bornes, tous les documents qu'elle a pu engranger durant ces nombreuses années, puisque la dernière exposition que nous avons pu voir le week-end dernier était la cinquantième du nom. Il y a matière effectivement à tourner et à avoir des expositions régulières sur cet espace d'histoire locale. Je suis sûr que nous en aurons d'autres à proposer à travers cette nouvelle Maison.

Cette délibération a pour but d'approuver le plan de financement tel que vous l'avez dans la délibération. Nous sommes sur un montant d'à peu près 364 000 euros TTC. Nous sollicitons la MEL à hauteur de la moitié du financement, à savoir à hauteur de 152 000 euros hors taxe. Le reste serait à la charge de la ville.

S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

**Karima CHOUIA :** Merci. J'étais déjà intervenue sur le choix politique sur ce musée d'histoire locale au ROB. J'aurais préféré une bibliothèque-médiathèque à la place d'un musée d'histoire locale. Néanmoins, cela va devenir le gardien des racines hémoises. Je vous rejoins sur un point : le devoir de mémoire est important. Pour autant, pour apprécier pleinement ce projet, il faut aborder d'autres coûts. Nous parlons de coûts d'investissement, notamment. J'ai besoin de connaître aussi les coûts de fonctionnement, puisqu'il y aura des coûts de fonctionnement induits. Qui gèrera le musée ? Qui l'animer ? Quels vont être les objectifs, derrière ? Seront-ils associatifs, municipaux ou pas ? Ferons-nous payer l'entrée ou pas ? Ces questions peuvent aussi avoir une incidence sur un plan de financement.



Il est prévu en recettes à peu près la moitié de financement de la MEL. En tout cas, c'est ce que vous voulez solliciter. Pour moi, elle accompagne de gros équipements culturels. Des musées d'histoire locale d'une ville aussi petite que la nôtre... Certes, nous avons une belle histoire à mettre en avant. Vont-ils nous suivre à hauteur de 150 000 euros ? Rien n'est moins sûr. Cela veut dire que c'est un coût supérieur pour la ville.

Après, c'est tout ce que nous mettons derrière ce projet. Vous l'avez plus ou moins expliqué avec les tablettes interactives d'autres expositions. Finalement, qu'offrirons-nous au visiteur ? Allons-nous leur offrir une expérience qui est unique (on vient une fois, on ne revient plus), quelque chose qui est cognitif, interactif ? Le couplerons-nous avec ce qu'il y a aujourd'hui à Franchomme (l'école d'arts plastiques) ? Nous pouvons aussi prévoir à la fin de la visite du musée de repartir avec quelque chose, de retranscrire quelque chose. Tout cela, nous ne l'avons pas. Par contre, vous nous demandez d'approuver le projet, au-delà du plan de financement. Du coup, pour moi, ces questions restent en suspens et doivent avoir des réponses.

**Jean-François LECLERCQ :** Effectivement, nous sollicitons la MEL pour la moitié du financement. La ville dépose un dossier. Nous verrons si nous sommes suivis. Nous saurons défendre ce dossier. Si, comme l'indique la délibération, le total des subventions n'est pas donné au montant attendu, la ville prendra en charge le différentiel. Nous l'avons prévu lors du ROB par rapport à ce montant global.

Sur le fonctionnement, nous avons déjà plus ou moins chiffré ce que nous coûtera l'investissement en termes d'aménagement du local, avec les tablettes tactiles, écran, *hi-tech* et les nouvelles technologies. L'objectif est que cet espace, les élèves et les écoles se l'approprient également. Aujourd'hui, les élèves et les enfants travaillent beaucoup sur tout ce qui est numérique. Nous avons à peu près chiffré, nous sommes, de mémoire, sur à peu près 90 000 euros d'équipements pour aménager l'intégralité de cette Maison d'histoire locale. Ce sera un équipement municipal et pas associatif. Comme je l'ai indiqué, ce sera l'équipe en place, Franchomme, qui est sur le site, qui gèrera en parallèle ce nouvel espace. Nous avons des techniciens sur place qui pourront, par rapport à leur agenda, gérer cet équipement en parallèle, puisque l'équipement sera ouvert aux mêmes heures que Franchomme. Ils seront donc sur place pour l'ouvrir et pour orienter les visiteurs.

Nous aurons, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, des expositions permanentes. L'objectif est de les faire tourner, pour que les Hémois puissent venir régulièrement et ne pas voir à chaque fois la même chose. Nous avons matière aujourd'hui à faire tourner les choses. L'objectif secondaire est effectivement d'avoir des expositions temporaires pour pouvoir attirer, en termes de visiteurs, le nombre le plus important possible à venir sur ce site.

L'entrée est gratuite, bien évidemment. L'objectif n'est pas de faire un prix d'entrée. Nous sommes sur un équipement public. Il sera ouvert aux heures de Franchomme et il sera bien sûr ouvert de façon gratuite. Il y aura une interactivité avec ce qui se fait à Franchomme. Nous avons régulièrement des expositions à Franchomme, quasiment tous les week-ends, il y a quelque chose. Nous profiterons de ce que nous faisons déjà aujourd'hui à Franchomme pour élargir sur ce nouvel espace. C'est un complément qui sera sur place. Il permettra d'étendre les activités proposées aujourd'hui à Franchomme en termes de culture et d'expositions ou autre. Il y aura aussi une interactivité bien sûr avec la médiathèque, la bibliothèque, l'école d'arts plastiques, pourquoi pas. Aujourd'hui, nous sommes sur le plan de financement. Le projet sera amené à évoluer dès que nous aurons ouvert le bâtiment. Nous l'ouvrirons d'abord, et y installer ce que nous avons prévu de faire en termes d'équipements. Nous travaillerons bien sûr avec tous les acteurs actuellement sur Franchomme pour créer de l'interactivité et faire en sorte que les visiteurs qui viennent à ce musée puissent également profiter de ce que nous proposons déjà à Franchomme.

**M. Pascal NYS, Maire :** De surcroît, cette Maison est municipale, donc absolument pas associative. Il n'est pas prévu de recrutement pour cet équipement. Ce seront les agents affectés actuellement à la ferme Franchomme qui feront la gestion et qui prépareront les expositions.

**Francis VERCAMER** : Sur le financement, ce n'est pas un petit projet, Madame CHOUIA, c'est un projet comme un autre. Certes, l'ambition est plus faible, 300 000 euros. Vous savez, dans la métropole lilloise, il y a toutes sortes de communes. La commune la plus petite doit faire 200 habitants environ et cela va jusqu'à 200 000. Les projets sont donc très différents en fonction des communes.

Un fonds de concours a été créé par la majorité actuelle, qui finance 50 % du solde du projet, après autres financements. En l'occurrence, pour nous, il n'y a qu'un seul financeur, c'est la ville de Hem. C'est pour cela que nous demandons la moitié. 150 000 euros, c'est n'est pas un petit montant. Je peux vous dire que j'ai feuilleté le prochain conseil de métropole, parce que nous l'avons reçu et qu'il y a un conseil métropolitain prochainement. Il y a des montants qui frôlent les 50 000 euros, ou même, quelques fois, qui sont plus faibles. Ce n'est pas le montant. Cela ne préjuge pas de l'accord de la métropole sur le financement. Ce n'est pas le montant qui pourrait bloquer, c'est éventuellement le trop-plein de projets et des choix qui pourraient être faits par la métropole lilloise, ou tout bêtement, un manque de crédits. Ce n'est pas le montant.

**M. Pascal NYS, Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires ?

**Karima CHOUIA** : Merci pour vos réponses, mais ce n'est pas mon choix politique. Vous comprendrez donc que je ne vais pas voter pour cette délibération.

**M. Pascal NYS, Maire** : Nous le regrettons bien. Nous vous inviterons néanmoins à l'inauguration. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le conseil municipal approuve la délibération à la majorité des élus, moins une voix contre.*

Je laisse la parole à Saïd LAOUADI pour la délibération n° 12.

## **DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL - ANNEE 2020 - DEMANDE D'AVIS**

**Saïd LAOUADI** : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objet la dérogation à la règle du repos dominical que nous avons votée depuis plusieurs années. Elle fait suite à la loi dite « Macron » qui permettait aux communes d'avoir 12 dimanches travaillés pour les commerces, et à la délibération de Lille Métropole, qui a réduit à huit dimanches, en laissant un dimanche par deux choix. Nous avons demandé l'avis de l'union commerciale, où nous nous sommes arrêtés pour le 27 décembre 2020, avec deux avis, un défavorable reçu de la CGT, et un favorable reçu du Medef. Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour avis quant au choix des huit dates autorisant les commerces à ouvrir, en sachant, comme je viens de l'indiquer, que nous avons choisi, pour la ville de Hem, le 27 décembre 2020, après avis de l'union commerciale.

**Karima CHOUIA** : Le même commentaire régulier sur le repos dominical, comme c'est curieux. Je suis toujours pour le droit au repos le dimanche des salariés qui se sont beaucoup battus pour défendre ce droit. Il y a des raisons, parfois puissantes, pour y déroger. C'est le principe sur des services ou des commerces indispensables au fonctionnement de la société, en sécurité, en santé, l'alimentation, l'organisation des loisirs. Je vous rejoins quand parfois vous me renvoyez, souvent même, sur ce genre de délibération, la défense du commerce de proximité. Je ne vois pas trop en quoi nous défendons le commerce de proximité quand ce que nous allons voter, et que nous donnerons comme avis à la MEL, permettra surtout aux grandes surfaces alimentaires d'ouvrir plus et de faire plus de dividendes. Au final, c'est le commerce de proximité qui en pâtit.

Je le mets aussi en parallèle avec ce que nous avons voté pour le plan d'action FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) la dernière fois. Il y avait des choses que nous voulions développer, des actions sur l'attractivité du commerce de proximité, permettre de le développer. Je trouve que nous allons à l'inverse de ce que nous pouvons faire. Aujourd'hui, un

certain nombre de commerces de proximité (boulangerie, fleuriste, etc.) sont déjà ouverts le dimanche matin. Certes, ce n'est pas toute la journée, mais c'est quand même possible le dimanche matin pour eux. Finalement, je ne vois pas la plus-value que cela va leur apporter, si ce n'est juste permettre à des grandes surfaces d'ouvrir encore plus.

**M. Pascal NYS, Maire :** Vous noterez quand même que la loi Macron nous permettait d'avoir 12 dimanches par an. Avez-vous d'autres commentaires ?

**Saïd LAOUADI :** Je rappelle que nous n'avons pas de grande surface sur la commune de Hem. D'autre part, puisque nous parlons de développement des commerces, sachez simplement qu'une partie des employés de Carrefour Market sont des étudiants. Cela permet quand même à certains étudiants d'avoir un CDI étudiant pendant leurs études. Cela les aide à avoir une certaine autonomie financière.

Nous ne sommes pas impactés par les grands commerces. Nous avons, nous, à taille humaine, nos commerçants à défendre. Je rejoins un peu Monsieur le Maire en disant que nous n'avons pas choisi les 12. La métropole a choisi un nombre idéal pour l'ensemble de la métropole, et le choix de dire que dans le cadre du développement, avoir huit dimanches, ce n'est pas non plus tous les dimanches.

**Thibaut THIEFFRY :** Pour compléter cela, premièrement, c'est l'avis de l'union commerciale. C'est aussi une prise en compte du territoire. Nous sommes entre Noël et le Nouvel An à ce moment-là, et nous sommes à une période où, en effet, si les commerçants ne sont pas ouverts, il suffit de rouler cinq minutes pour aller en Belgique et trouver tout un tas de commerces ouverts. Il n'y a pas juste le patron qui décide d'ouvrir sa caisse le dimanche. Il y a aussi tout un nombre de salariés qui, en plus de cela, a la possibilité d'avoir des heures de travail mieux valorisées. Il y a même beaucoup de salariés volontaires pour travailler le week-end, et en particulier le dimanche. Cela existe aussi.

**Karima CHOUIA :** L'inverse est vrai aussi. Il y a beaucoup de salariés qui se sentent contraints. Ce sont souvent des femmes seules, qui doivent travailler parce qu'elles sont à 80 %, parce qu'elles ont envie d'autre chose. Finalement, c'est plus une contrainte qu'autre chose. Il n'y a pas de grande surface sur Hem, mais il n'empêche que, quand ces dimanches sont ouverts, ce sont surtout les grandes surfaces qui sont les grandes gagnantes, pas les commerces de proximité.

**M. Pascal NYS, Maire :** Les commerces font quand même le plein ces jours-là.

**Barbara RUBIO :** Ils font le plein, et même sur le marché, le poissonnier vient le lundi. Ils sont tous présents et tous sur le pont. C'est parfois 40 % de leur chiffre d'affaires. C'est une période super attendue pour eux.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le conseil municipal approuve la délibération à la majorité des élus, moins une voix contre.*

Je vais laisser la parole à Philippe SIBILLE pour les délibérations 16, 17 et 18. Je suis persuadé qu'il nous a concocté différents commentaires, à son habitude.

## **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Philippe SIBILLE :** Merci, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, 300 familles résident de façon permanente sur les aires d'accueil de la MEL, alors que celles-ci sont destinées à un séjour de quelques mois et à une fin de rotation. La prise de conscience de l'ampleur de ce phénomène de sédentarisation conduit la MEL à développer de nouvelles formes d'habitat, notamment adapté, et ainsi répondre à l'évolution des modes de vie des gens du voyage. À ce stade, je voudrais tout de même préciser que 95 % des gens du voyage sont des Français, d'une part, même si nous avons parfois l'intention de confondre les gens du voyage avec un autre drame humain que sont les Roms. Ne confondons pas des villages d'insertion

qui existent pour les Roms et des tentatives d'inclusion de ces gens qui reste un drame. Je voulais insister : les gens du voyage, il ne faut pas les assimiler aux populations migrantes et aux Roms.

Les solutions d'accueil et d'habitat des gens du voyage doivent ainsi se concevoir dans la transparence, le dialogue et le partage des expériences, notamment. Pour innover et favoriser tant l'inclusion sociale des gens du voyage dans la vie de la cité, que l'accès au droit commun par le biais de plans d'intégration. J'entends par là l'accès au soin, à la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, et la Direccte.

Le bilan de réalisation mis à jour très récemment par rapport à la délibération à des équipements pour le chemin 2012 – 2018 est en fait de 33 aires d'accueil pour 1 034 places, sur 1 489 prescrites en 2012, soit environ 70 % des objectifs, et 6 aires de grand passage, pour 1 090 places, 1 810 prescrites en 2012, soit 60 % des objectifs réalisés. Le département du Nord, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la secrétaire générale de la Préfecture, annonce que nous sommes dans la moyenne haute au niveau national.

Néanmoins, il est aussi à remarquer que Madame Violaine DEMARET - je la cite, je peux me permettre - , notre secrétaire générale de la Préfecture, déclarait récemment la fin de la logique du toujours plus d'aires d'accueil. Face à ce phénomène de sédentarisation que je décrivais en préambule, nous passons ainsi de la nécessité, du besoin de 579 places d'aires d'accueil à 486, moins 100, et de 277 places d'habitat adapté à 157, soit moins 120. Bien évidemment, en prônant l'accent sur les terrains locatifs familiaux publics. En fait, c'est sur des aménagements publics ou privés locatifs en pleine propriété, parce que les gens du voyage souhaitent parfois un ancrage territorial fort, mais encore avec la possibilité de continuer à voyager.

Les principes de la révision de ce schéma 2019–2025 rappellent que toutes les communes sont concernées, en fonction d'une évaluation des besoins et en diversifiant les réponses aux besoins des gens du voyage sédentaires, par exemple en développant des solutions d'habitat adapté qui concilie une construction en dur et une place pour la caravane. Néanmoins, il nous faut évoquer la situation de notre commune, dont le parc social est fortement représenté, à hauteur de 33 % du parc communal. Certes, c'est un territoire contrasté, mais bien composé de quartiers prioritaires accueillant des populations fragilisées. C'est pourquoi nous souhaitons avec détermination rappeler l'impérieuse nécessité d'un réel équilibre territorial des logements sociaux. Aujourd'hui, il est possible pour des communes, lorsqu'elles font de l'habitat adapté, de considérer cet habitat adapté et de le faire rentrer dans du logement social.

C'est ainsi que nous espérons que le schéma 2019–2025 prévoira des prescriptions à des communes carencées, au titre de la loi, ne répondant pas ainsi aux exigences de l'article 55 de cette même loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU).

Dernière chose, une réunion récente à la MEL nous a interpellés. Je dis « nous » parce que j'associe mon collègue Laurent PASTOUR, dont le plan local d'urbanisme (PLU) est plus le domaine. Nous voyions que la réserve n° 6 prévoyait la suppression des espaces réservés, ce qui nous a surpris, pas seulement nous, mais aussi d'autres communes.

Je voulais terminer là mon propos sur cette délibération. Merci, Monsieur le Maire de votre attention.

**Karima CHOUIA :** C'est un sujet qui revient de manière récurrente, la question des aires d'accueil des gens du voyage. Nous l'avons encore vu récemment sur un parking à Croix. Ce sont des situations qui se répètent, et qui occasionnent des désagréments de tous les côtés, pour les uns et pour les autres. Nous ne devons pas occulter la responsabilité de l'action publique en la matière. C'est bien une égalité de droits pour tout le monde, en fait, qui se joue. Ce schéma porte des enjeux majeurs de cohésion sociale et d'accès au droit commun, et je trouve que c'est très bien. Il s'articule autour de grandes priorités auxquelles j'adhère complètement, l'amélioration de l'accueil, le développement de l'habitat diversifié- vous en avez parlé – et des actions socio-éducatives et d'insertion. Tout va de pair.

Je suis plus mesurée sur le paragraphe - vous en avez fait écho - sur les logements sociaux. Le parallèle est fait entre « notre ville a déjà suffisamment de logements sociaux », quelque part, si je grossis un peu le trait de ce qui est écrit, et donc finalement, « *priorité aux autres pour faire des aires d'accueil des gens du voyage, parce que nous avons suffisamment de logements sociaux* ». Nous pouvons le traduire comme cela, quand même. Pour moi, cela ne se met pas en parallèle, en fait. Les publics sont complètement différents. Il y a quelque chose à faire sur les gens du voyage. Vous avez rappelé qui ils sont. Ce sont des personnes qui voyagent parce qu'elles font ce choix de vie. Elles voyagent au gré de marchés publics, auxquels elles répondent, elles émargent, et qu'elles ont. Elles viennent travailler, et elles vont dans toute la France pour travailler. Je pense qu'elles ont aussi le droit de pouvoir vivre comme elles le souhaitent, un peu partout.

J'ai une autre question sur la délibération. Il n'y a pas d'avis, en fait. Je ne sais pas quel est l'avis de la ville, puisque c'est écrit « émet un avis », et c'est blanc. L'avis est-il favorable ou défavorable au schéma ?

**M. Pascal NYS, Maire :** Oui, il est bien sûr favorable, avec la réserve. Avez-vous d'autres commentaires ? Je vous propose de passer au vote. Vous vouliez répondre, Philippe SIBILLE.

**Philippe SIBILLE :** Je vous rejoins, Madame CHOUÏA, sur l'insertion sociale. Je l'avais évoqué sur l'accès au droit commun. C'est quand même une responsabilité lourde pour une commune d'accueillir. Dans le schéma, nous avons une prescription qui est annoncée de 11 logements adaptés, certes, avec derrière des familles, de la scolarisation. Ce sont des gens qui veulent se sédentariser parce qu'ils n'ont plus les moyens de voyager comme ils le veulent. Nous pouvons parler aussi du coût des énergies. Il y a donc une forte précarité de certaines familles qui restent dans la métropole. Pour les accueillir, il faut les accueillir avec le sens du mot « accueillir ». Ne pas les accueillir pour les accueillir, comme parfois cela est fait sur les aires d'accueil traditionnelles, où il n'y a pas suffisamment d'accompagnement social derrière. Or pour une commune, c'est une sacrée responsabilité de dire que nous allons faire de l'« inclusion ». C'est un mot que je n'aime pas trop. Il faut que nous ayons les moyens d'accueillir ces familles, CCAS, les écoles, toutes les structures possibles pour accueillir une famille. Ces gens, à mon sens, ne sont pas dans un quartier à part. Ils font partie pleinement de la commune, avec les mêmes droits communs, mais aussi Madame, vous l'évoquiez parfois, les mêmes devoirs. La difficulté sera autant pour eux que pour nous.

**M. Pascal NYS, Maire :** Pour compléter un peu, effectivement, les autres communes qui, notamment, n'avaient pas suffisamment de social peuvent également peut-être monter leur habitat en social, et se faire des aires d'accueil. Ils sont plutôt prioritaires par rapport à nous. Je suis d'accord sur le fait que tout le monde a le droit. Je pense que la ville a un parc social qui est suffisamment important, à ses propres difficultés. Nous prendrons notre part, bien entendu, sur le schéma. Nous nous sommes positionnés très rapidement par rapport au PLU2 (Plan Local d'Urbanisme 2) sur le sujet. Néanmoins, nous regarderons ce qui se fait sur les autres communes. Nous ne sommes absolument pas jaloux que des aires de voyage se fassent sur des communes qui sont très loin d'avoir les seuils suffisants pour le social.

**Laurent PASTOUR :** Lors de cette réunion où nous étions avec Philippe SIBILLE, Patrick DELEBARRE qui est en charge, au sein de la MEL, du schéma des gens du voyage, nous a vraiment interpellés pour nous dire que le manque aujourd'hui sur la métropole lilloise, c'est essentiellement des aires de grand passage. Les aires de grand passage, c'est-à-dire la possibilité d'accueillir, de façon instantanée, au minimum 200 caravanes sur un même site. Si déjà la MEL pouvait trouver un ou deux terrains - il parlait de terrains d'environ trois hectares - sur la métropole pour ces aires de grand passage, nous résoudrions une grande part de ce schéma départemental. C'est sûr que toutes les villes doivent faire deux ou trois places par-ci par-là, mais le grand manque aujourd'hui, c'est vraiment les aires de grand passage.

**Philippe SIBILLE :** Effectivement, sur les aires de grand passage, compte tenu de l'attractivité économique du coin ici, et notamment de la braderie de Lille, il faut le dire, le problème des aires de

grand passage est que cela peut durer trois semaines. Cela reste trois semaines pour les gens du voyage qui vont après se reventiler. Il faudrait peut-être trouver des aires aussi importantes, mais avec de la coordination. C'est aussi ce que disait Monsieur DELEBARRE, enfin, ce qui était contesté ce jour-là. Nous savons, mais jamais nous n'anticipons l'afflux de gens du voyage quand il s'agit de la braderie de Lille. Un beau jour, le Préfet choisit de dire que ce sera telle commune ou telle autre qui recevra 200 à 300 caravanes, sur un terrain non adapté.

**Karima CHOUIA :** Pour être claire sur mon vote, je ne suis absolument pas d'accord avec votre réserve qui met en parallèle les logements sociaux. Je m'en suis expliquée. Simplement, je suis d'accord sur l'avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Je vais donc voter pour, mais pas du tout pour votre réserve.

**M. Pascal NYS, Maire :** C'est votre droit. Qui est pour cette délibération ? C'est une unanimité, je vous remercie.

*Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.*

## **NPRU2 -BILAN DE CONCERTATION**

**Philippe SIBILLE :** Dans le cadre de l'avancement du projet de renouvellement urbain, prévu à Hem, la MEL a organisé, du 14 mai 2019 au 4 juin 2019 une action de concertation requise au titre de l'article L. 302 du *Code de l'urbanisme*. Comme, en octobre 2019, je pense, la MEL va délibérer, cette dernière demande naturellement à la ville la même procédure. C'est pourquoi la présente délibération rappelle l'ensemble des actions de concertation qui ont été mises en œuvre dans le cadre du projet.

Cette délibération étoffée énumère, effectivement, ce qui a été mis en œuvre dans le cadre de cette concertation, avec des mots forts (je donne des mots pour ne pas relire la délibération) :

- « pérenniser le changement qui a été amorcé »,
- « la volonté de le conforter »,
- « particulièrement enclavé »,
- « la création de deux axes structurants »,
- « la construction d'un nouveau centre social »,
- « une nouvelle entrée de quartier, digne de ce nom »,
- « la construction de nouveaux logements ».

La population a été informée, concertée. Plusieurs modes de concertation sont évoqués dans la délibération pour entendre les demandes des habitants et échanger avec eux, je lis : « *et surtout, construire le projet urbain et social* ». D'autres partenaires ont été interpellés, l'Éducation nationale, la Police nationale, les bailleurs sociaux, les services de l'emploi, les services du Département. Vous avez la déclinaison avec les dates précises des réunions publiques, réunions à la fois d'information, mais nous le voyons aussi, d'échange. S'il y a échange, je pense qu'il peut y avoir concertation avec le principal acteur, l'espace de vie Saint Exupéry. De la concertation parce qu'il s'agira aussi d'interpeller, au-delà de leur projet, le centre social espace de vie Saint Exupéry sur l'utilisation et les utilisateurs. L'Éducation nationale, je le répète, avec la construction de l'école Jules Ferry. Il y aura aussi des enquêtes individuelles, les diagnostics « en marchant ».

Je passe un paragraphe, où effectivement, cela a été fait avec les élus, certes, mais surtout les habitants, avec le conseil citoyen, pour les enquêtes individuelles, parce que surtout ce PRU (Projet de Renouvellement Urbain) est surtout un projet social, certes structurant, mais aussi social et humain.

Une enquête auprès de 300 ménages avait été effectuée. Un travail de mémoire sur les quartiers, je le répète, à mon avis, nombre d'entre vous y ont participé. Le théâtre de l'Aventure n'a pas manqué de participer à la fois à cette information, et à interpeller aussi les habitants. Il y a eu un travail de mémoire sur le quartier qui était important. Des concertations réglementaires, je l'ai évoqué, avec la création

d'un conseil citoyen important, qui avait aujourd'hui comme mission d'accompagner, de présenter le projet urbain. La Maison des projets reste disponible pour rencontrer les habitants et répondre à leurs questions.

Je rappelle que la municipalité n'a rien à voir avec le conseil citoyen. Il est libre de ses actions. Nous lui amenons simplement des moyens pour donner cette information et concerter, et peut-être construire aussi, le mieux possible, la concertation réglementaire. Les enjeux identifiés sont la redynamisation de l'activité économique du secteur. Je le relis tel quel, car je pense que c'est important : « *la requalification et le désenclavement des sites urbanisés, le renforcement de l'attractivité de notre territoire et la dimension environnementale du futur quartier* ». Vous avez en fin de délibération les retours de l'expression du public, avec 10 avis qui ont été repris dans la délibération, et une synthèse. Dans cette synthèse, nous entendons parler de l'inquiétude sur les aménagements, pour qu'ils soient qualitatifs, sécuritaires et novateurs dans les modes de « cheminement doux ». Nous avons l'impression d'avoir déjà lu peut-être, ou entendu cette petite phrase dans les « modes de cheminement doux ».

L'offre en équipement doit être mixte, accessible et visible, cela, nous le faisons, et surtout, un souci de sécurisation des sites en gestion transitoire, qu'ils soient optimisés. Nous pensons aujourd'hui à la place de la Lionderie. Les déconstructions à la fois de logement et du centre social pourraient occasionner d'autres méfaits. Je pense qu'il y a aujourd'hui un intérêt sur cette gestion transitoire.

**Karima CHOUIA :** Il n'y a rien de nouveau non plus dans ce que je vais dire. Vous l'avez entendu, lu régulièrement, curieusement.

Pour moi, c'est un bilan en demi-teinte. Je vois bien tout ce que vous avez fait depuis 2011, un certain nombre de visites, de réunions d'information. Pour moi, elle est parcellaire, quand même, cette communication autour du projet Lionderie-Trois Baudets. Au-delà du quartier rue Ampère, rue Edison, qui a suscité les feux des projecteurs, finalement, nous avons beaucoup concentré la communication là-dessus, et par forcément sur toutes les autres rues, tous les autres sites, qui allaient eux aussi avoir un impact, et les rues, les voies changées pour toutes les autres personnes. D'ailleurs, nous allons voir une autre délibération juste après, qui en découle.

C'est vraiment en demi-teinte sur ce bilan. Pour être vraiment honnêtes, nous aurions aussi pu dire que les habitants se sont mobilisés. Ils ont fait un contre-projet qu'ils ont présenté au conseil citoyen, à la ville. Nous ne le retrouvons nulle part dans le bilan de la concertation. Je trouve cela dommage, parce que quand bien même la ville ou la MEL ne le retient pas, nous aurions pu au moins, à l'intérieur de ce bilan, faire état de ce qui a été proposé par les habitants. Nous ne le retrouvons nulle part, et je trouve cela bien dommage. Si nous faisons un bilan, nous le faisons jusqu'au bout, et nous expliquons pourquoi nous n'avons pas tenu compte de ce projet.

Dans les expressions qui sont reprises, c'est un paragraphe où nous avons condensé les 10 avis, certes, qui étaient sur le registre, mais il y a aussi de vraies questions des personnes sur l'insalubrité des logements, sur l'inquiétude, de la souffrance. Il y a encore des questions qui sont sans réponse pour ces personnes. Il y en a d'autres qui vont arriver pour tous ceux qui vont découvrir aujourd'hui que d'autres démolitions vont avoir lieu dans d'autres rues. Ils ne se pensaient pas concernés par ce projet parce que la communication que nous en avons faite était centrée sur la Lionderie, principalement. Nous aurons encore besoin de concertations, d'explications et de vraies coconstructions.

**Philippe SIBILLE :** Certes, Madame CHOUIA. J'apprécie en partie votre échange et je souhaiterais aussi le commenter, si vous le voulez bien. Ce n'est peut-être pas marqué dans le bilan de la concertation, mais nous avons quand même écouté les gens, par exemple, sur le problème des stationnements. C'est récurrent, pas seulement sur ces quartiers, c'est partout sur la commune. Monsieur le Maire nous le dira, mais nous avons quand même, sur le quartier des Trois Baudets par exemple, même avant, démarré des poches de stationnement. Je prends cet exemple.

Deuxième chose qui vous tenait à cœur, Madame, même si c'est un peu en marge : le salon de thé. Dans les réunions d'information et de concertation, cela avait été aussi récurrent. Nous avons écouté les habitants et nous avons trouvé une solution aujourd'hui, puisque c'est vendu ou il y a un compromis de vente. Il y a même un projet de la municipalité sur ce « salon de thé ». Regardez, Madame, nous étions à l'écoute de gens qui vivaient dans ce quartier de la Lionderie. Je résume plus sur les rues Ampère, c'est vrai, des personnes âgées qui y vivaient depuis 40 ans et le devoir de mémoire. Alors que l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) l'interdit, je pense que c'est Monsieur VERCAMER qui a dû obtenir une dérogation pour qu'il puisse y avoir quinze logements maintenus dans le quartier. Nous écoutons les personnes âgées qui vivaient là depuis 40 ans et pour qui c'était un drame de quitter leur logement. Des aménagements de voirie étaient souhaités aussi par les habitants, en évitant les notions d'autoroute, et là aussi, nous les avons écoutés. J'insistais tout à l'heure, en vous regardant avec intensité, sur les cheminements « doux ». Je reprends cet exemple.

Un autre aussi, regardez le centre social Saint-Exupéry. Je pense qu'aujourd'hui, personne ne contestera sa vétusté, même si c'est un emblème, un symbole dans le quartier. Bon nombre d'entre nous, peut-être ici, ont connu l'espace de vie Saint-Exupéry. Voyez ce que nous appelons le projet « Bournazel », avec les utilisateurs, je le disais dans mon propos. Nous voulons voir comment, sur ce site, revoir peut-être une partie des activités du centre social, tenir compte également, parce que les habitants l'ont demandé dans la concertation, avec un espace de convivialité, du stationnement, avec une révision complète, loin de ce site.

Voilà les exemples que je voulais vous donner rapidement. Ce n'est pas mis dans le bilan, peut-être, mais que nous avons quand même écouté les habitants, je pense.

**Karima CHOUIA :** Ce n'est pas un vrai bilan, en fait. Pour moi, lors d'un bilan, nous faisons le point sur tout ce qui a été, ce qui n'a pas été, nos atouts, les rejets des habitants. C'est aussi cela, construire un bilan. Vous avez certainement écouté un certain nombre de choses. Nous sommes en train de dire que nous avons concerté sur le projet ANRU 2 de la ville Lionderie-Trois Baudets, tous les gens sont d'accord, nous avons fait un certain nombre de choses qui sont bien, nous avons un certain nombre de dates, certes. Il n'empêche que la plupart des gens concernés par le projet ne le savent pas, aujourd'hui. Les gens dont nous parlerons après qui habitent rue Blaise Pascal, rue Jules Watteeuw, *etc.* n'ont pas en tête que cela est lié au projet ANRU 2 de la ville, pas du tout. C'est en cela qu'il y a eu un problème de communication et de concertation. La concertation a été beaucoup limitée et centrée sur, certainement, là où il y avait plus de problématiques sociales. Vous l'avez déjà dit, je l'entends. Il n'empêche que cela a été très parcellaire. Demain, tout un tas d'habitants qui va être impacté par les décisions de ce projet ANRU n'est pas au courant.

**M. Pascal NYS, Maire :** J'ai un peu de difficulté à vous laisser parler quand vous parlez du bilan en demi-teinte. Qu'il vous satisfasse à moitié, je peux bien le comprendre, mais malgré tout, ce sont 13 réunions qui ont eu lieu, sans compter tous les contacts que nous avons pu avoir avec le conseil citoyen. Je trouve que, manifestement, il y a eu un effort d'informer la population qui a été énorme. Dire après qu'il y a des gens qui ne sont pas au courant, je vais dérapier forcément sur votre délibération. Sachez quand même que nous sommes allés voir des gens. Nous sommes allés sonner à leur porte, nous sommes allés déposer des courriers. Nous les avons invités à des réunions auxquelles nous attendons toujours leur venue, nous attendons toujours les contacts. Il a fallu qu'un agent de la ville aille sonner, jusqu'au moment où la personne a bien voulu ouvrir, jusqu'au moment où il a bien pu exposer le projet.

D'autre part, j'avoue que je ne suis pas au courant du projet des habitants. Si c'est le projet de l'APU (Atelier Populaire d'Urbanisme) qui nous a été présenté – c'est peut-être celui-là - dans lequel l'atelier d'architecture proposait une rénovation de maison, ils se sont sentis forts jusqu'à enregistrer nos paroles pour je ne sais quelle raison obscure. Nous avons mis fin à la discussion parce que nous avons senti que nous étions un peu piégés par leur système. Si c'est de cela que vous parlez, effectivement, il n'a pas été retenu. En plus, je pense que ces gens n'étaient probablement jamais rentrés dans une maison pour imaginer que ces maisons pouvaient être rénovées.



« Réunion parcellaire », si vous voyez toutes les réunions auxquelles vous avez peut-être assisté, vous avez vu la façon dont les gens posaient leurs questions, la véhémence parfois de débats, notamment face aux bailleurs sociaux qui étaient là. Que vous ne soyez pas d'accord sur le fond du projet, sur une partie du projet, je comprends bien. Je ne suis pas là non plus pour vous convaincre. Néanmoins, aujourd'hui, manifestement, ce projet qui est un projet de déconstruction et de reconstruction, mais c'est surtout un projet humain. Voir les gens aujourd'hui, les conditions dans lesquelles ils vivent, je le dis : PRU 1 était probablement très important, le PRU 2 est, pour moi, encore plus important au niveau humain. Je pense que sur le sujet, notamment quand on parle d'humain, je n'aime pas bien cette expression, mais je pense que nous avons « fait le *job* ».

Effectivement, il y a toujours des gens qui ne sont pas au courant, je suis tout à fait d'accord. Il est assez difficile de communiquer, de faire passer des messages, et pourtant je peux vous assurer que des agents de la ville ont fait du porte-à-porte pour prévenir l'ensemble des gens. Néanmoins, la réunion que nous avons eue avec l'ensemble des habitants de la cité familiale s'est déroulée normalement. Les gens sont venus. Ceux qui ne pouvaient pas se déplacer ont été joints très rapidement par les bailleurs sociaux. Des solutions commencent à être trouvées régulièrement pour pouvoir les reloger.

**Francis VERCAMER** : Ce projet de la Lionderie aurait dû être un avenant au PRU 1. C'est ce que nous avions souhaité. Depuis 2008, c'est un projet que nous essayons de faire passer auprès de l'ANRU par le biais, à l'époque, du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Lille Métropole, où il y avait eu un avis favorable de fond. D'abord, il a fallu décider l'Etat local que c'était possible. Une fois qu'ils avaient été décidés, malheureusement, une fois que nous sommes arrivés à l'ANRU, l'ANRU nous a dit qu'elle arrivait en fin de programme et qu'elle n'avait plus les crédits nécessaires. Déjà, à l'époque, nous avions fait la concertation avec les habitants. Nous n'avons pas proposé d'avenant au PRU 1 sur la Lionderie sans en avoir parlé aux habitants. Il y a déjà eu des réunions de discussion. À l'époque, nous n'avions pas de projet, mais un préprojet qui était complètement différent de celui-là. C'était un autre cabinet d'études qui avait fait l'étude à l'époque, qui était, si je me souviens bien, le cabinet Adhoc. C'était un autre projet.

C'est un autre projet au départ que nous voulions mettre. La discussion de l'ANRU a décidé de ne pas le mettre. Nous sommes donc rentrés dans ce que nous avons appelé le PRU 2. Dans le PRU 2, et à l'époque, j'étais le président, donc je sais bien comment cela s'est passé, la première chose que nous ayons faite a été de négocier l'ingénierie auprès de l'ANRU. La métropole lilloise a négocié des fonds pour prendre des cabinets d'étude pour faire les études et la concertation dans les quartiers. Cette concertation a été faite selon les règles de l'ANRU. Je n'étais pas à la réunion a priori organisée par l'APU, que je ne connais pas mais les gens qui ne sont embêtés par personne, qui font leur concertation dans leur coin, ce n'est certainement pas une concertation. Aujourd'hui il y a eu, par le biais de la procédure ANRU, un cabinet d'étude qui a mené la concertation.

D'ailleurs, je me souviens de la première réunion que nous avons eue avec eux, si vous vous souvenez Philippe, au théâtre de l'Aventure, je pense qu'ils ont pris quelques réprimandes, parce qu'ils n'apportaient rien. Il n'y avait rien. Les gens s'attendaient à avoir un plan, à voir des projets, et en fait ils sont arrivés en disant « nous vous écoutons ». Les gens se sont fait vilipender par les habitants qui attendaient d'avoir une proposition. La concertation n'était partie de rien, à l'époque. C'est moi qui ai calmé un peu le jeu en expliquant comment nous pouvions éventuellement travailler, en faisant des grands signes sur le plan de Hem en disant « peut-être que nous pourrions faire cela, peut-être que nous pourrions faire cela ». Nous avons engagé la conversation. Je peux vous dire que les gradins étaient archi pleins.

**Karima CHOUIA** : J'y étais.

**Francis VERCAMER** : Vous y étiez, vous voyez, vous vous souvenez. Nous avons eu un certain nombre de choses. Après la réunion, beaucoup de gens sont restés pour pouvoir dire ce qu'ils auraient voulu. Cela a été pris en compte comme cela. Il y a quelqu'un à la fin, du cabinet dont je ne me souviens plus le nom, après Adhoc...

**Karima CHOUIA : MA.**

**Francis VERCAMER :** Oui, MA a commencé à travailler sur le projet et l'a proposé. Il y a eu de la concertation. Certes, il n'y a jamais assez de concertation. Il y a toujours des gens qui ne sont au courant de rien et vous pouvez mettre un panneau devant chez eux, ils ne vont pas le voir. Nous le voyons bien quand nous faisons des manifestations. Ils ne comprennent pas pourquoi il y a des travaux devant chez eux. C'est seulement quand les travaux démarrent qu'ils se rendent compte qu'il y a des travaux, alors que nous avons mis les papiers dans les boîtes aux lettres, *etc.* Cela, malheureusement, nous le savons.

Il y a eu cette concertation, j'allais dire, sur tout le quartier, et non pas seulement sur la Lionderie. À l'époque, nous ne savions pas exactement où nous allions. Nous avons invité également les gens des Trois Baudets, toute la cité jardin, parce que nous pensions que nous pourrions aller plus loin. Seulement, nous n'avons été retenus qu'en régional. Au départ, nous pensions être retenus en intérêt national, et donc nous avons été beaucoup plus loin dans les habitations. Cette concertation a eu lieu. Je pense qu'il y a plutôt des gens qui vont être déçus qu'un certain nombre de projets ne voient pas le jour dans leur quartier, parce que nous sommes en intérêt régional, même si notre projet sera quand même assez ambitieux et parce que nous n'avons pas été assez loin, plutôt que des gens qui nous diront que nous allons trop loin. Aux Trois Baudets, je pense que si nous avons été un peu plus loin en traitant les voiries, un certain nombre de gens aurait été satisfait. Malheureusement, nous n'avons pas été retenus en la matière. Il n'y a que quelques voiries qui vont être reprises par l'ANRU et par la mairie.

**Safia OULMI :** Je voulais tout simplement dire que pour avoir participé au diagnostic « en marchant » et aux réunions publiques, concernant ce projet, le retour des habitants c'est un retour à la dignité, sur les propos qu'ils apportent.

**Karima CHOUIA :** Sur la délibération et le bilan de la concertation, je reste sur cela, je suis désolée. Pour moi, cela reste un bilan en demi-teinte. Nous n'avons pas la même notion, je pense, de la concertation, tout simplement.

**M. Pascal NYS, Maire :** Si, pour vous, 13 réunions de concertation ne sont pas suffisantes, nous ne sommes pas là pour vous convaincre.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ?

*Le conseil municipal approuve la délibération à la majorité des élus, moins une voix contre.*

Je vous remercie.

## **PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN LIONDERIE TROIS BAUDET - DEMOLITION DE 10 LOGEMENTS RUE WATTEEUW, PASCAL ET BRANLY**

**Philippe SIBILLE :** La présente délibération a pour objet d'autoriser le bailleur social Vilogia à procéder à la déconstruction de 10 logements, rendue nécessaire par le projet de renouvellement urbain, réalisation de voirie, désenclavement, notamment pour une meilleure lisibilité viaire. En accompagnement du bailleur - vous l'avez dit, Monsieur le Maire -, la Ville, par son service logement, procède à des enquêtes sociales approfondies, afin de répondre au mieux au relogement.

Sur la délibération, vous avez le tableau des logements qui sont déconstruits. Vous l'évoquiez, il y a Jules Watteeuw, il y aura deux logements dont vous avez les adresses, les logements T6, T4 rue Édouard Branly. Nous pouvons y rajouter le n° 52 puisque ce sont des privés. Pour ces logements T6 et T4, il y a déjà des consultations qui ont démarré en juillet et en août 2019. Concernant les logements T4 107, 113 et 119 à Blaise Pascal, il y a aussi effectivement le 101 qui est un privé, pour lesquels je suis déjà un peu au courant des soucis rencontrés et des interventions. Avec

Djamel LAOUADI, sous couvert de Monsieur le Maire bien évidemment, nous allons avoir très vite une attention particulière.

Aujourd'hui, si je décompte bien, dans le social, nous ne sommes jamais très bons comptables, Monsieur VERCAMER, vous nous l'avez déjà dit. J'y ai compté 64 démolitions, y compris sur le quartier de la Lionderie, l'antenne sociale. Nous rajoutons les 10 d'aujourd'hui, les 18 à Braille, les deux propriétaires privées. Nous sommes à 94 déconstructions.

Je pense que j'ai fait un point sur la délibération. Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

**Karima CHOUIA :** Ce point découle ce que nous venons de voir juste avant, effectivement. Dans les logements de la rue Blaise Pascal, les gens, à mon sens, et pour leur avoir parlé aussi, n'ont pas été invités aux réunions de concertation, d'information, sur le projet ANRU 2. Ils ne se sont jamais sentis concernés par ce projet ANRU 2. Aujourd'hui, ils découvrent que quatre maisons vont disparaître pour laisser place à une rue.

**M. Pascal NYS, Maire :** Ils ont été contactés.

**Philippe SIBILLE :** Je ne veux pas vous contrarier, Madame. Je me demande quand même si le bailleur n'avait pas déjà, notamment quand il y avait les interventions peut-être techniques à prévoir, laissé sous-entendre le projet.

**Karima CHOUIA :** Il y a dix jours.

**Philippe SIBILLE :** Non, avant il y a dix jours.

**Karima CHOUIA :** Il y a dix jours, les personnes ont plus ou moins eu une information par le bailleur, uniquement celles qui sont par le bailleur, pas le propriétaire. Avant cela, des personnes ont juste emménagé. Cela veut dire que ces personnes ont emménagé dans un logement il n'y a pas très longtemps, et au final, nous allons leur dire « merci, au revoir, en fait votre logement va être démoli et vous allez redéménager ».

**M. Pascal NYS, Maire :** Je ne pense pas, Madame CHOUIA. Si c'étaient des maisons à vendre, nous serions intervenus entre temps, et sur des locations, je pense que Vilogia n'aurait pas fait la bêtise de loger des gens.

**Philippe SIBILLE :** Je vais contrôler, Madame CHOUIA, vos propos. C'est certainement vrai si vous le dites, sur un relogement éventuel il y a quelques mois. Je me demande si, techniquement, le bailleur pensait peut-être que nous pouvions détruire maison par maison. Là, nous avons la même dalle. Je pense qu'il y a ce problème technique. En tout cas, s'il y avait eu une attribution il y a quelques mois à une famille, je me sens coresponsable de l'attribution, Madame. Je pense qu'il y a eu des problèmes techniques après qui nous auront obligés.

**M. Pascal NYS, Maire :** C'est à suivre. Je reviendrai vers vous sur le sujet, parce que ce serait vraiment très inquiétant, effectivement.

Avez-vous d'autres commentaires ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ?

*Le conseil municipal approuve la délibération à la majorité des élus, moins une voix contre.*

Je vous remercie. C'était notre dernière délibération de la soirée, du conseil municipal.

Je clôture donc le conseil municipal, et je vous remercie encore de la qualité des débats. Très bonne soirée.

J'ai oublié de vous signaler que le prochain conseil municipal était le 14 novembre 2019.

*La séance est levée.*

Le Maire,

Pascal Nys